

LA SUISSE VOTE

22 SEPTEMBRE 2024



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------|---|
| Initiative biodiversité | 4 |
| Réforme LPP | 6 |

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Neutralité politique

La présente brochure de votation est politiquement neutre et vise à informer les jeunes adultes sur les votations. Les directives de la liberté de vote sont respectées (formation d'une opinion non faussée) et contrôlées par un comité neutre qui s'assure également de la conformité de la brochure avec le matériel officiel de vote.

Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son offre easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

Avertissement

Tous les droits, titres et revendications sur, pour et à partir de toutes les informations et de tous les contenus (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de la brochure easyvote qui découlent de la propriété intellectuelle restent la propriété de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure easyvote par mail à info@easyvote.ch.

Mise en page

Leander Paravicini, Thierry Bongard

Lectorat

Genossenschaft traduko

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

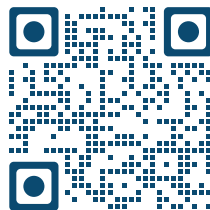
Tirage

119'002

Rédaction

Ursina Mühlethaler (direction), Alicia Joho, Angela Ventrici, Aniko Abächerli, Bérénice Georges, Egon Hajrlahovic, Elia Meier, Jasmin Marie-Hélène Novak, Julia Buffoni, Mile Nackov, Sara Taner

Scanne le code QR pour
en savoir plus sur les
votations actuelles !







#BESMART. VOTE !

Chère lectrice, cher lecteur,

Plus de la moitié de l'année est déjà derrière nous et pour la troisième fois, c'est le moment de se rendre aux urnes pour les votations nationales ! Le 22 septembre, tu voteras sur deux objets complexes : d'une part, la réforme de la LPP et, d'autre part, l'initiative pour la biodiversité.

Le terme « biodiversité » ne te parle pas ? Pas de problème : dans notre brochure, les termes techniques les plus importants sont expliqués dans des boîtes d'information. Le code QR ci-dessus te permettra en outre d'accéder à notre contenu supplémentaire. Tu y trouveras entre autres des explications détaillées sur la prévoyance vieillesse et des informations passionnantes sur la biodiversité en Suisse.

Tu as besoin d'un petit rappel pour ne pas manquer le passage aux urnes ? Avec notre [#Voteweek](#), tu seras toujours bien informé et tu ne manqueras pas le dernier délai pour déposer ton enveloppe. Pour ce faire, suis-nous sur    .

Fais entendre ta voix : Go Vote !

Ursina Mühlethaler (direction de la rédaction) et l'équipe easyvote

Initiative biodiversité

But

La Confédération et les cantons doivent créer davantage de surfaces protégées, mieux protéger ces surfaces et investir plus d'argent dans la protection de la biodiversité.

Situation actuelle

La **biodiversité** a diminué au cours des dernières années. Selon la Confédération, près de la moitié des espèces d'animaux, de plantes et de champignons sont menacées. Pour les protéger, la Confédération et les cantons ont pris des mesures. Celles-ci comprennent p. ex. l'entretien des zones protégées et la promotion de la biodiversité dans l'agriculture et en forêt.

De plus, la Confédération a dressé un inventaire des espaces naturels, des paysages et des sites construits les plus précieux. Ils bénéficient d'une protection accrue et sont considérés comme des objets protégés. Les infrastructures, comme les bâtiments et les routes, ne peuvent y être construites que de manière très limitée. La Confédération dépense environ 600 millions de francs par an pour la conservation de la biodiversité.

Une **initiative populaire** a été déposée pour demander des mesures supplémentaires de protection de la biodiversité. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative populaire est acceptée, la Confédération et les cantons devront notamment veiller à :

- préserver les paysages, les sites construits, les lieux d'importance historique ainsi que les monuments naturels et culturels dignes de protection ;
- ménager la nature, le paysage et les bâtiments d'importance culturelle, même en dehors des objets protégés ;
- mettre à disposition des surfaces, des moyens et des instruments pour sauvegarder et renforcer la biodiversité.

Les coûts supplémentaires pour la Confédération et les cantons ne sont pas clairs. Ils sont estimés grossièrement à 400 millions de francs par an.

Biodiversité

La biodiversité comprend la diversité des espèces animales et végétales sur Terre (diversité des espèces), la diversité au sein des espèces (diversité génétique) ainsi que la diversité des habitats et des écosystèmes. Un écosystème est une communauté d'êtres vivants (p. ex. animaux, plantes et êtres humains) dans leur environnement.

Initiative populaire



Une initiative populaire fédérale permet au corps électoral de proposer une modification de la Constitution fédérale. Au niveau fédéral, il faut récolter 100 000 signatures dans une période de 18 mois. Si suffisamment de signatures sont déposées à temps, le corps électoral se prononce sur la modification proposée de la Constitution fédérale.

Arguments

Oui

Partisans

- La biodiversité garantit entre autres choses une eau propre et une alimentation saine. L'initiative permet donc de protéger notre source de vie.
- L'initiative exige des mesures ciblées pour protéger la biodiversité. La nature et le paysage peuvent être préservés tout en étant utilisés.
- Les mesures prises jusqu'à présent en faveur de la biodiversité sont insuffisantes.

Non

Opposants

- La Confédération et les cantons s'occupent déjà de la biodiversité de manière ciblée et suffisante.
- L'initiative ajoute des directives supplémentaires. Cela limite trop les autorités dans leur action.
- L'initiative demande des exigences plus élevées pour les constructions dans les zones dignes de protection. Cela rend plus difficile l'extension des logements existants.

Conseil national



non

72 oui

124 non

2 abstentions

Conseil des États



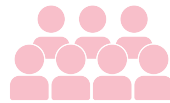
non

12 oui

33 non

0 abstention

Conseil fédéral



non

Réforme LPP

But

Les rentes de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) doivent être mieux assurées. Pour ce faire, la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) doit être révisée.

Situation actuelle

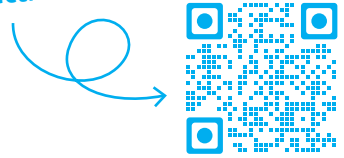
La **prévoyance professionnelle** est le 2^e pilier de la prévoyance vieillesse suisse. Son objectif est que chaque personne puisse maintenir son niveau de vie habituel après le départ à la retraite en épargnant pour elle-même. Pour payer les rentes actuelles, certaines caisses de pension utilisent également l'argent que d'autres versent. Cela s'explique entre autres par le fait que les caisses de pension versent des rentes plus longtemps en raison du vieillissement de la population.

Pour assurer le financement des caisses de pension, le Parlement et le Conseil fédéral ont réformé la prévoyance professionnelle. Un **référendum** a été lancé contre cette réforme. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

Référendum facultatif

Les lois fédérales sont adoptées par l'Assemblée fédérale. Normalement, le corps électoral ne vote pas sur une loi fédérale. Toutefois, si 50 000 signatures sont récoltées en 100 jours, une votation populaire a lieu. Le corps électoral doit alors décider s'il souhaite accepter ou non la loi. C'est ce que l'on appelle un référendum facultatif.

Taux de conversion ?
Déduction de coordination ?



Qu'est-ce qui changerait ?

Si le projet est accepté, les changements suivants auront lieu :

- La prévoyance professionnelle sera obligatoire à partir d'un salaire annuel de 19 845 francs (au lieu de 22 050 francs). Ainsi, plus de personnes cotiseront et auront droit à une rente.
- La déduction de coordination sera déterminée par un pourcentage fixe (20 pour cent). Le salaire coordonné s'élèvera donc à 80 pour cent du salaire annuel.
- Le taux de conversion sera abaissé de 6.8 à 6 pour cent. Il s'agit de la part de l'argent épargné dans la prévoyance professionnelle qu'on recevra par année après la retraite.
- Les jeunes cotiseront davantage à la caisse de pension qu'auparavant, les personnes plus âgées moins. Les personnes plus âgées continueront de cotiser davantage que les jeunes.

La Confédération estime que ces mesures permettront de verser chaque année environ 1.4 milliard de francs supplémentaires dans les caisses de pension.

Prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle est obligatoire pour les personnes avec un salaire annuel supérieur à 22 050 francs et au plus tard à partir de 25 ans. Ils doivent verser une partie de leur salaire coordonné à une caisse de pension. Il s'agit du salaire annuel moins un montant fixe, la déduction de coordination. Les employeurs paient également une cotisation. L'argent ainsi épargné jusqu'à la retraite s'appelle l'avoire de vieillesse. Le montant de la rente est déterminé par le taux de conversion.

Arguments

Oui

Partisans

- Une réforme de la prévoyance professionnelle qui tient compte des changements de la société est nécessaire.
- La réforme profite particulièrement aux personnes ayant des revenus plus faibles. Cela concerne surtout les femmes.
- Avec la réforme, les cotisations d'une personne sont moins souvent utilisées pour la rente d'une autre personne. Ainsi, chacun épargne pour sa propre retraite.

Non

Opposants

- Les rentes baissent alors que le coût de la vie augmente. La réforme ne résout pas le problème.
- Avec la réforme, les personnes qui travaillent cotisent davantage à la caisse de pension. Cela concerne surtout les personnes ayant des bas salaires.
- Les caisses de pension mettent trop d'argent de côté. La réforme rend les rentes plus arbitraires et augmente la charge organisationnelle.

Conseil national



oui

113 oui

69 non

15 abstentions

Conseil des États



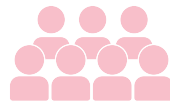
oui

29 oui

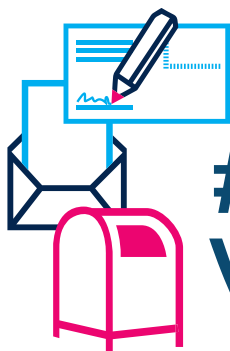
8 non

5 abstentions

Conseil fédéral



oui



#BESMART. VOTE!



Dachverband Schweizer
Jugendparlamente
Fédération Suisse des
Parlaments des Jeunes
Federazione Svizzera
dei Parlamenti dei Giovani



Imprimé finançant une
contribution au climat
ClimatePartner.com/53458-2407-1018

easyvote.ch

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch